

Afin d'organiser au mieux le planning du personnel, merci de nous indiquer les heures d'arrivée et de départ des enfants.

**PERISCO: tout désistement devra être signalé au plus tard le jour même, sans information une demi-heure sera facturée.**

✗ L'inscription pour le mercredi doit se faire le **jeudi précédent**, au-delà de cette date, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles. En cas de maladie (avec certificat médical obligatoire pour les mercredis) ou de changement d'emploi du temps, nous laisser un message dès que possible sur le répondeur (même dès 7h). L'équipe d'animation

**MARS 2019 (semaine paire)**

	Lundi 4	Mardi 5	Jeudi 7	Vendredi 8
Matin : Heures d'arrivée				
Petit déjeuner				
Soir : heures départ				

<b>Mercredi 6 : ALSH AM Passerelle CM2</b>	
Heures péricentre (avant 9h00)	
Petit déjeuner	
Matinée	
Déjeuner	
Après-midi	
Heures péri ap.17h	

**NOM de l'enfant:**

✗  
**MARS 2019 (semaine impaire)**

	Lundi 11	Mardi 12	Jeudi 14	Vendredi 15
Matin : Heures d'arrivée				
Petit déjeuner				
Soir : heures départ				

<b>Mercredi 13 : ALSH</b>	
Heures péricentre (avant 9h00)	
Petit déjeuner	
Matinée	
Déjeuner	
Après-midi	
Heures péri ap.17h	

**NOM de l'enfant:**

✗  
**MARS 2019 (semaine paire)**

	Lundi 18	Mardi 19	Jeudi 21	Vendredi 22
Matin : Heures d'arrivée				
Petit déjeuner				
Soir : heures départ				

<b>Mercredi 20 : ALSH</b>	
Heures péricentre (avant 9h00)	
Petit déjeuner	
Matinée	
Déjeuner	
Après-midi	
Heures péri ap.17h	

**NOM de l'enfant:**

✗  
**MARS 2019 (semaine impaire)**

	Lundi 25	Mardi 26	Jeudi 28	Vendredi 29
Matin : Heures d'arrivée				
Petit déjeuner				
Soir : heures départ				

<b>Mercredi 27 : ALSH</b>	
Heures péricentre (avant 9h00)	
Petit déjeuner	
Matinée	
Déjeuner	
Après-midi	
Heures péri ap.17h	

**NOM de l'enfant:**

✗  **PLANNING PERMANENT EN APS: MERCI DE COCHER CETTE CASE SI L'INSCRIPTION EN PERISCOLAIRE EST IDENTIQUE JUSQU'A LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE** (jusqu'au vendredi 5/07, ainsi vous n'aurez pas à remplir mensuellement votre planning. Ex: si votre (vos) enfant (s) vient (viennent) tous les lundis de 16h30 à 18h et tous les jeudis de 7h30 à 9h, selon ce que vous indiquerez sur le planning ci dessus, si vous cochez cette case nous l'(les)inscrirons tous les lundis et jeudis des mois suivants aux horaires indiqués, jusqu'à début juillet 2019. Vous pourrez le(les)désinscrire en envoyant un mail à l'adresse suivante: bande-zigs.laplanche@orange.fr en précisant bien le jour ou il(s) ne viendra (ont) pas, sinon toute inscription notée est facturée si le parent n'a pas prévenu de l'absence de l'enfant.

**PLANNING PERMANENT EN ALSH: MERCI DE COCHER CETTE CASE SI L'INSCRIPTION DES MERCREDIS EST IDENTIQUE JUSQU'A LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE** (jusqu'au vendredi 5/07, ainsi vous n'aurez pas à remplir mensuellement votre planning. Exemple: si votre enfant vient de 12h à 18h tous les mercredis ou un mercredi sur deux (préciser les semaines paires ou impaires d'inscription), si vous cochez cette case nous l'inscrirons tous les mercredis ou un mercredi sur deux, selon ce que vous avez noté. Attention en cas d'annulation de l'inscription pour le mercredi, vous devez nous envoyer un mail à l'adresse suivante: bande-zigs.laplanche@orange.fr, **le jeudi précédent dernier délai**, passé cette date l'inscription du mercredi sera due (sauf maladie de l'enfant avec certificat à l'appui).